

**ANNEXE 51-102A3**  
**DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

**Rubrique 1 : Nom et adresse de l'émetteur assujéti**

Abitibi Metals Corp. (la « **Société** » ou « **Abitibi** »)  
1231, rue Huron,  
London (Ontario) N5Y 4L1

**Rubrique 2 : Date du changement important**

Le 21 février 2025

**Rubrique 3 : Communiqué**

Un communiqué a été publié et diffusé le 26 février 2025, puis déposé sur le site Web de SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)).

**Rubrique 4 : Résumé des changements importants**

La Société a annoncé i) la nomination de Louis Gariepy, ingénieur, (n° de l'OIQ 107538), un professionnel chevronné possédant une vaste expérience du secteur, à titre de nouveau vice-président de l'exploration; ii) l'attribution d'une option (l'« **option** »); et iii) des ententes de commercialisation. Voir la rubrique 5 pour obtenir plus de détails.

**Rubrique 5 : Description circonstanciée du changement important**

La Société a annoncé la nomination de Louis Gariepy, ingénieur, (n° de l'OIQ 107538), un professionnel chevronné possédant une vaste expérience du secteur, à titre de nouveau vice-président de l'exploration.

M. Gariepy est l'ancien vice-président de l'exploration de O3 Mining Inc. Il est ingénieur géologue et compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur minier international, dont une vaste expérience au Québec et en Amérique latine. M. Gariepy a également été directeur de l'exploration chez Anglo-American plc au Pérou, où il a joué un rôle déterminant dans la délimitation des programmes d'exploration de la société et la découverte d'une extension du gisement porphyrique de Cu-Mo de classe mondiale de Quellaveco, ce qui a conduit à une augmentation significative des ressources minérales.

Avant d'occuper son poste à Anglo American plc, M. Gariepy a été directeur de l'exploration chez IAMGOLD Corporation au Pérou de 2005 à 2012, où il a travaillé à un large éventail de projets en Amérique latine. M. Gariepy a également travaillé pour la Compañía Minera Milpo de 1999 à 2005, où il a contribué à faire du gisement de SMV de Cerro Lindo un actif minier de classe mondiale.

M. Gariepy a commencé sa carrière en tant qu'explorateur minier chez Noranda Inc. au Québec, de 1986 à 1997.

Conformément au régime incitatif général fondé sur des titres de capitaux propres de la Société, celle-ci a attribué 250 000 options à M. Gariepy. Les options peuvent être exercées au prix de 0,30 \$ pour une période de cinq ans.

La Société a conclu une entente avec MarketJar Media Inc. (« **MarketJar** ») datée du 21 février 2025, aux termes de laquelle MarketJar fournira une campagne de marketing numérique. La durée de l'entente est de douze mois pour un montant total de 95 000 \$ US, à payer d'avance.

MarketJar lancera pour la Société à compter de février une vaste campagne de marketing numérique comprenant la création d'une image de marque et de contenu, du placement de contenu, du marketing par courriel et des services d'optimisation du marketing numérique.

MarketJar est une agence de marketing, d'édition et de création numériques établie à Vancouver, en Colombie-Britannique, qui se spécialise dans la publicité, la création de contenu et la distribution. MarketJar, ses administrateurs et son personnel n'ont aucun lien de dépendance avec la Société et ne

détiennent aucun intérêt, direct ou indirect, dans les titres de la Société ou aucun droit d'acquérir un tel intérêt.

La Société a signé une entente avec Think Ink, une entreprise de marketing établie en Californie en 1991 qui offre à ses clients une gamme complète de services de marketing, y compris l'ajout de données, le marketing par courriel, et des bannières en ligne et publicités intégrées payées au clic. Think Ink aide ses clients à joindre un vaste réseau d'investisseurs potentiels. La Société a prévu un budget de 100 000 \$ US pour les services de marketing de Think Ink au cours de la période initiale. Les services de Think Ink à la Société comprendront la création et la distribution de matériel de marketing, d'une bannière en ligne, de publicité intégrée et de réponses directes.

L'entente est d'une durée initiale de trois mois et chaque partie a le droit de la résilier en tout temps moyennant un préavis écrit de 30 jours.

**Rubrique 6 : Application des paragraphes 2 ou 3 de l'article 7.1 du Règlement 51-102**

Sans objet.

**Rubrique 7 : Information omise**

Sans objet.

**Rubrique 8 : Membre de la haute direction**

Jonathon Deluce, chef de la direction et administrateur.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le 226-271-5170, envoyer un courriel à l'adresse [info@abitibimetals.com](mailto:info@abitibimetals.com) ou consulter le site <https://www.abitibimetals.com>.

**Rubrique 9 : Date de la déclaration**

Le 27 février 2025